



Liaison

Ile-de-France Environnement

Un calendrier trop resserré pour la grande couronne

La future carte des intercommunalités de la grande couronne est toujours en chantier. La première phase de la concertation entre le préfet de région et les élus s'est soldée par un arrêté qui réduit les périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dans l'unité urbaine. Une décision qui n'efface pas le navrant débat dans les assemblées autour de cette nouvelle carte francilienne. Débat qui n'est d'ailleurs pas de nature à rassurer ceux qui souhaitent mettre fin à 30 années d'erreurs continues d'aménagement du territoire : saccage des entrées d'agglomération, abandon de nombreux centres-villes, dénaturaison d'espaces naturels, suppression de riches terres agricoles, sans oublier l'échec des villes nouvelles.

Avec l'ouverture de la seconde phase de concertation, les préfets des quatre départements concernés doivent maintenant proposer dans les mois qui viennent, et avant le 1^{er} septembre, des projets de périmètres pour les communes et les EPCI appartenant à l'espace à dominante rurale et situés hors unité urbaine.

La rationalisation de la carte administrative et la mutualisation des moyens sont devenues des nécessités incontournables si nous souhaitons adapter nos territoires aux défis futurs. Mais encore faut-il que le diagnostic et les pistes de réflexion soient partagés par l'ensemble des acteurs, élus, institutionnels et citoyens.

L'apprentissage du « travailler ensemble » demande du temps et la structure administrative française a pris trop de retard pour aboutir rapidement à un vrai consensus. Comment construire des dynamiques pour rassembler élus et citoyens autour de vrais projets de territoires ? C'est le défi que nous devons relever si l'on veut faire « le Grand Paris des habitants » et pas seulement une métropole compétitive au niveau mondial.

Catherine GIOBELLINA
Vice-présidente d'IDFE

Sommaire

- 2 Brèves
- Paris**
- 3 Une étape importante pour Roland Garros
- 4 Le nouveau quartier Saint-Vincent de Paul
- 5 La modification du PLU
- Yvelines**
- 6 Une association recycle les déchets
- Essonne**
- 7 Le retour de l'agroforesterie
- Val-de-Marne**
- 8 L'avenir du parc de Villejuif

DOSSIER :

- 9-12 **Colloque du 30 mars**
Mise en « Seine » des changements climatiques

Climat

- 13 La menace du méthane

Libre opinion

- 14 Quand les arbres menacent les voitures

Transports

- 15 Les insuffisances du Grand Paris Express

- 16-17 **Vie associative**

Fiche juridique

- 18-19 Les espaces protégés

Lu et conseillé

- 20 Autobio



L'État réduit de 15% ses crédits à Airparif

L'État a décidé de réduire de 15% sa participation au budget d'Airparif, l'agence régionale en charge de la surveillance de la qualité de l'air. Cette décision intervient après le retrait du conseil départemental des Hauts-de-Seine en 2013. Les associations environnementales estiment que « plutôt que de réduire les budgets, au risque de casser le thermomètre, il vaudrait mieux s'attacher à réduire... la pollution, comme vient de le faire la ville de Paris en interdisant la circulation des véhicules les plus polluants dès 2016, en développant les zones semi-piétonnes et en offrant des alternatives aux véhicules individuels ». La France reste sous la menace d'amendes de la Commission européenne pour dépassement des concentrations de PM10 et de dioxyde d'azote dans l'air ambiant.

L'État veut favoriser la construction de logements sur une vingtaine de sites

Le premier ministre, Manuel Valls, et la ministre du logement, Sylvia Pinel, ont dévoilé les grandes lignes du plan de mobilisation pour le logement, en vue d'atteindre l'objectif de 70 000 logements neufs/an en Ile-de-France jusqu'en 2030. Une vingtaine de territoires « à fort potentiel de création de logements » sera regroupée dans une opération d'intérêt national (OIN) dite multisites, qui s'imposera aux documents d'urbanisme locaux. Une phase de concertation avec les élus locaux est prévue à partir d'avril, dans le cadre d'ateliers du Grand Paris. Cinq des sites retenus sont connus depuis octobre 2014, les autres le sont depuis la récente réunion du comité de suivi du plan de mobilisation, en février. Parmi ceux-ci, figurent des hippodromes, dont celui de Saint-Cloud, ce qui a suscité une importante levée de bouclier des acteurs locaux.



Issy les Moulineaux : pas de permis pour la tour Imefa 52

Le maire vient d'annuler le permis de construire de la tour Imefa 52, haute de 180 mètres avec 36 étages, située sur le terrain du Crédit Agricole pont d'Issy. Des bâtiments de moindre hauteur la remplaceront. La crise et la vacance d'une surface très importante de bureaux en Ile-de-France sont probablement à l'origine de cette décision salutaire.

Les aides à l'agriculture biologique sont finalement maintenues



Suite à la forte mobilisation de la profession et à de nombreux soutiens, en Ile-de-France comme partout sur le territoire, le ministre de l'agriculture, Stéphane Le Foll, a annoncé le 17 mars le maintien des aides aux agriculteurs déjà convertis au bio, au titre de 2014. En fait, la réduction de 25 % ne s'appliquerait qu'à l'agriculture

classique. Une clarification bienvenue au moment où la DRIAFAF a annoncé la signature d'un nouveau plan Bio 2014-2020, visant à doubler les surfaces bio d'ici 2017 et à les tripler d'ici 2020, afin de répondre à la demande toujours plus forte des Franciliens pour une production agricole biologique et locale.



Des voies dédiées aux bus et aux taxis entre les aéroports et Paris

Le secrétaire d'Etat aux Transports a annoncé le 27 février l'ouverture de voies dédiées aux bus et aux taxis entre Paris et les aéroports de Roissy et d'Orly. Sur l'A1, la voie matérialisée notamment par une signalisation lumineuse sera mise en service fin avril sur une longueur de 5 kilomètres. Sur l'A6, la voie dédiée sera de trois kilomètres. Ces voies réservées dans le sens province-Paris à l'heure de pointe le matin en semaine permettront aux bus d'améliorer leur vitesse commerciale. Une expérience de ce type avait été mise en place il y a quelques années. Ce fut un échec. Faute de contrôles, les automobilistes avaient rapidement circulé sur les voies réservées.

Canal Seine-Nord : la demande de subvention européenne est déposée

Après la décision de créer une société de projet publique chargée de réaliser le canal Seine Nord Europe, adoptée par l'Assemblée

nationale à la fin du mois de janvier, la France et la Belgique ont déposé une demande de subvention auprès de l'Union européenne pour le projet de liaison fluviale Seine Escaut. Le financement européen est sollicité au taux de 40 % pour les investissements réalisés sur la période 2014-2020, avec un objectif de lancement des travaux en 2017 et une mise en service à partir de 2023.

Hauts de Seine : demande de classement des jardins Albert Khan

Suite à l'intervention des associations, les ministres chargés de l'Environnement et de la Culture ont diligencé une mission d'inspection sur le devenir des jardins Albert Khan à Boulogne-Billancourt. Par ailleurs, Patrick Devedjan, président (UMP) du conseil général des Hauts de Seine, en a demandé le classement au titre des monuments historiques. Dès à présent, l'inspecteur général de l'environnement a demandé à l'équipe architecte/paysagiste chargée de la réalisation du nouveau musée des modifications pour mieux intégrer le bâtiment dans le jardin japonais. L'ensemble paysager créé au début du 20^{ème} siècle par le riche banquier Albert Khan s'étend sur quatre hectares et invite le visiteur à un voyage végétal autour du monde, avec des essences originaires des cinq continents réunies dans sept types de jardins.



Le Conseil de Paris vote une nouvelle étude sur les projets d'extension de Roland-Garros

Le jardin botanique des serres d'Auteuil va peut-être résister à la Fédération française de tennis et à la Ville de Paris qui veulent y agrandir le stade de Roland-Garros destiné à accueillir le tournoi international une quinzaine de jours par an.

Un nouvel épisode est intervenu le 18 mars avec l'adoption, à l'unanimité, du vœu présenté par Yves Contassot, conseiller de Paris du 13^e arrondissement, sur le projet d'extension du site. Ce vœu, soutenu par l'exécutif, demande « qu'une étude complémentaire soit réalisée par un organisme indépendant et non par la Fédération française de tennis, qu'un débat soit organisé et qu'il y ait un nouveau vote au Conseil de Paris. »

Suite à ce vote, une étude sera menée par un bureau d'études diligenté par la FFT, en tant que maître d'ouvrage, pour répondre aux recommandations du rapport des experts du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Un cahier des charges sera discuté avec les présidents de groupes politiques et ses conclusions seront présentées au Conseil de Paris.

En attendant, aucun avis favorable ne sera donné en réponse à la demande de la Fédération française de tennis pour implanter un nouveau court dans le jardin des Serres d'Auteuil inscrit sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques et monument naturel dont le sort dépend de l'avis exprès de la Ministre de l'Écologie, chargée des sites.

Depuis plusieurs années, les associations de défense de l'environnement et du patrimoine proposent qu'une solution alternative à celle de la FFT avec la couverture de l'autoroute A 13. La commission supérieure des sites, perspectives et paysages avait manifesté le 10 mars sa volonté de « mener un débat contradictoire complet en donnant son avis sur l'ensemble des composantes du projet et de ses alternatives ». Elle avait donné un avis favorable sur le projet d'extension en 2011 mais celui-ci était assorti de réserves notamment sur la réduction de l'emprise de la concession temporaire dans la partie nord du jardin et l'exclusion de deux bâtiments en meulière du périmètre.

Un rapport demandé par la ministre de l'Écologie à des experts du Conseil général de l'environnement et du développement durable a préconisé en février que des études complémentaires soient menées sur l'insertion paysagère et les reports éventuels de circulation. Il précise que « le projet alternatif proposé par les associations pour couvrir partiellement l'autoroute A13 est techniquement réalisable sans obstacle juridique » et qu'il « serait pertinent que les autorités concernées établissent avec les acteurs intéressés un bilan des avantages et inconvénients liés à une utilisation des installations voisines. »

Agnès POPELIN
Vice-présidente IDFE
Présidente du CAP - Collectif Auteuil les Princes
www.cap-auteuil-lesprinces.com

ANNE HIDALGO ET LES ASSOCIATIONS

Anne Hidalgo, maire (PS) de Paris, interrogée par Patrick Cohen dans le 7/9 de France Inter le 12 mars, a présenté les associations qui luttent pour la sauvegarde du jardin (dont IDFE) comme : « des associations qui portent leur... état d'esprit, leur volonté de ne pas voir bouger ce site... Parce qu'il y a beaucoup d'entre soi ! Disons les choses telles qu'elles sont ! Les mêmes associations, en 2001, quand on a rendu gratuites, et donc ouvertes à tout le public, les serres historiques d'Auteuil, les mêmes nous disaient que c'était pas bien... que ça allait abîmer le site... ».

Aucune association ne s'est opposée à la décision du Conseil de Paris du 28 février 2006 (et non 2001) de rendre gratuit l'accès au jardin botanique des serres d'Auteuil (16^e). En revanche les associations s'étaient réjouies d'apprendre par un communiqué de la Mairie de Paris signé Bertrand Delanoë, publié le 6 juin 2006, qu'il était « exclu que le périmètre des serres d'Auteuil, au demeurant protégé au titre de la législation sur les sites, soit en quoi que ce soit concerné par les activités du tournoi ».

MOBILISATION



Plus de 700 personnes ont manifesté, samedi 21 mars, devant les grilles des serres d'Auteuil, leur attachement au jardin, leur refus de son annexion par Roland Garros. Cette manifestation s'est faite à l'appel de trois associations (Ile-de-France environnement, la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France et Vieilles Maisons françaises).

Début de la concertation pour le futur quartier sur le site de l'ex-hôpital Saint-Vincent de Paul

En plein cœur de la capitale, un espace de 3,4 hectares va être aménagé avec des logements, des jardins et des équipements publics. La municipalité doit prendre en compte la présence d'un patrimoine architectural très riche

La Ville de Paris a engagé en décembre 2014 la concertation sur l'aménagement des 3,4 hectares du site de l'ex-hôpital Saint-Vincent de Paul (14^e arrondissement). Un comité d'organisation a été mis en place avec des associations, les élus et les acteurs locaux. L'enquête publique va commencer dans les prochaines semaines avant le choix de la maîtrise d'œuvre urbaine, puis la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) en 2016.

La municipalité présente cette opération, votée par le conseil de Paris en novembre dernier, comme « un important projet de reconversion, qui alliera la préservation patrimoniale et l'innovation environnementale et sociale ». Elle prévoit de construire 600 logements (dont 50 % sociaux, 20 % intermédiaires, 30 % accession privée), une crèche, une école, un gymnase, des commerces et un jardin de 2 000 mètres carrés. Le projet prévoit en outre « des toitures et des terrasses végétalisées, des espaces d'agriculture et de potagers urbains ». Les nouveaux bâtiments « co et éco-conçus » proposeront des « espaces partagés multiples ».

Des bâtiments conservés

Les bâtiments de l'hôpital Saint-Vincent de Paul ont été libérés en 2010 avec le redéploiement de ses activités sur Cochin et Necker. L'ancien site hospitalier de 3,4 hectares est entouré par des institutions à vocation religieuse, caritative ou culturelle : le couvent de la Visitation, l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles, l'hospice Marie-Thérèse et la Fondation Cartier pour l'art contemporain. Ces emprises sont agrémentées de vastes espaces verts privés en cœur d'îlot et visibles en partie depuis le boulevard Raspail et la rue Boissonnade.

Le conseil de quartier Montparnasse-Raspail et les associations parmi lesquelles Monts 14 ont exprimé leur satisfaction de voir le projet conserver les bâtiments



Vue aérienne du site de l'ancien hôpital St Vincent de Paul

de l'Oratoire, la Maison des médecins, chaufferie et lingerie. Ils s'interrogent cependant sur le respect du caractère « jardin habité » ainsi que sur la hauteur des futurs bâtiments. Ils sont attentifs à l'insertion du projet dans son environnement proche : la maison de Chateaubriand jouxte l'entrée avenue Denfert Rochereau et la Fondation des œuvres des Jeunes Filles Aveugles fera l'objet d'une démolition-reconstruction.

1 500 habitants supplémentaires

En effet, ce site présente l'originalité de superposer des bâtiments dont la construction s'échelonne entre le 17^e et le 20^e siècle et qui représentent 40 % de la superficie totale. Même si la Ville assure que l'emprise bâtie restera la même, celle-ci sera densifiée par l'augmentation des hauteurs. A terme, environ 1 500 habitants supplémentaires devraient vivre sur ce quartier. « Nous ne voulons pas de modernité de rupture, de style « container » déclare Patrice Maire, le président de l'association Monts 14.

Nous souhaitons que soit conservé le caractère « jardin habité » du site plutôt que de voir tracer des rues aux bâtiments élevés même bordées d'arbres. A cet effet, il faudrait garder une cour ouverte sur la rue Boissonnade ce qui entraînerait une diminution du programme de logements. Par ailleurs le bâtiment Adolphe Pinard devrait être sauvegardé car il présente un intérêt architectural certain. »

Comme ce fut le cas pour la ZAC Rive Gauche dans le 13^e arrondissement, les associations souhaitent un dispositif permanent de concertation alors qu'une première réunion de restitution de la phase diagnostic/enjeux devait avoir lieu le 16 avril.

Muriel MARTIN-DUPRAY
Secrétaire adjointe IDFE
www.monts14.com

La modification du PLU va entrer dans la phase d'enquête publique

La municipalité veut traduire dans les faits un certain nombre d'engagements de la candidate Hidalgo : création de logements et d'espaces verts. Une « consultation citoyenne » aura permis d'améliorer la concertation lors de la prise de décisions

La municipalité parisienne a présenté le 24 janvier le bilan de la première phase de la procédure de modification du Plan local d'urbanisme de la ville lancée en juillet 2014. La concertation, avec des expositions et réunions publiques dans chaque arrondissement, s'est déroulée de septembre à décembre 2014. L'enquête publique sera organisée en avril et le Conseil de Paris devra se prononcer à l'automne.

A travers la modification du PLU, la ville de Paris veut concrétiser les engagements de campagne de la candidate Hidalgo : faciliter la création de 10 000 logements, de 30 hectares d'espaces verts et la végétalisation de 100 hectares de toitures-terrasses et façades ainsi que la plantation de 20 000 arbres. En revanche, les plafonds de hauteurs fixés auparavant (25 mètres dans le centre et 31 mètres sur le reste du territoire) ne seront pas revus à la hausse.

Rapport logements bureaux

« Il s'agit aussi de créer un nouvel outil pour équilibrer le rapport entre les logements et les bureaux, alors que le coefficient d'occupation des sols (COS) qui le permettait a été supprimé par la loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) » a expliqué Jean-Louis Missika, adjoint PS et apparentés en charge de l'urbanisme à la mairie de Paris. La volonté de la municipalité est également de réduire le ratio de places de stationnement pour les constructions neuves et d'améliorer les modalités de transport de marchandise qui se font encore à 90 % par la route. D'autres objectifs intéressent directement l'environnement : il s'agira de préciser les trames vertes et bleues parisiennes pour enrayer la perte de biodiversité sur le territoire parisien, d'intégrer une gestion responsable des déchets, lutter contre le bruit, de mieux gérer les eaux pluviales et enfin d'augmenter le nombre de parcs, jardins et espaces verts ouverts au public. Enfin, ce nouveau PLU devra faire évoluer le règlement en matière de performance énergétique des bâtiments.

M.M-D



LES APPORTS DE LA CONCERTATION « CITOYENNE »

La modification du PLU voit une innovation dans la démarche de « consultation citoyenne » mise en place via internet et dans une plateforme collaborative (imaginons.paris) sur laquelle chacun pouvait déposer son avis ou ses suggestions.

La concertation publique portait sur quelques grands thèmes prédéterminés : environnement, logement, ville attractive et innovante ; une carte interactive accessible sur la plateforme collaborative permettait aux contributeurs de localiser leurs remarques et suggestions. Au total, 2 268 contributions ont été enregistrées. 50 % portaient sur

l'environnement « où et comment aider la nature à s'installer à Paris ? », « le bruit, les pollutions les déchets ou comment faire pour améliorer le quotidien des Parisiens ». 25 % concernaient une « ville innovante et attractive » et 25 % ont abordé la question du logement. Les débats des 20 réunions publiques organisées dans les arrondissements ont complété la démarche. Quelques propositions ont étonné : une pelouse place Vendôme ou sur les Champs Élysées, le remplacement de la publicité par des reproductions d'œuvres d'art, la mise en place de « ressourceries » de quartier.

Recycl'action rapproche les créateurs pour inventer des objets à partir des déchets

Depuis bientôt dix ans, cette association met en rapport tous les professionnels qui peuvent trouver des solutions pour permettre la réutilisation de matériaux voués à la destruction

Depuis près de dix ans, l'association Recycl'Action développe une méthode originale. Elle met en rapport designers, artisans, communicants, psychologues et spécialistes des déchets pour échanger leurs savoir-faire sur la réduction des déchets et le recyclage des matériaux. Après bientôt une décennie d'existence, et une longue période de sommeil, l'association a pris un nouveau départ en 2014

L'association regroupe une quinzaine de « recycl'acteurs » aux profils variés, mais tous animés par la conviction qu'on peut faire autrement, en créant et re-crétant à partir de ce qui existe. « *L'innovation et le réemploi restent au coeur de la méthode Recycl'Action,* » rappelle Cathy Tizzoni, directrice bénévole à l'origine de l'association. « *A partir de matériaux voués à la destruction, on crée de nouveaux objets, au besoin en les détournant de leur usage d'origine, on restaure et relooke quand c'est possible* ».

Réinsertion professionnelle

L'association vise à faire évoluer les comportements. Au sein d'ateliers, elle permet à chacun de devenir créateur ; c'est un moyen efficace pour comprendre et passer à l'action. En travaillant sur des matériaux existants, les participants développent leur créativité et leurs connaissances sur les possibilités qu'offre le réemploi.

L'association propose d'abord cette méthode à des entreprises, qui souhaitent impliquer efficacement et durablement leurs salariés dans une démarche de développement durable. Ensuite à des collectivités, notamment celles qui sont engagées dans une politique de réduction des déchets. Aux associations enfin, notamment celles qui agissent sur la réinsertion professionnelle via des formations techniques à la réparation et à la restauration d'objets.



Recycl'action a été reconnue avec l'invitation à tenir un stand à la Cité des sciences et de l'industrie, à Paris, lors de la dernière édition de la Fête de la science, en septembre 2014. L'association a ainsi pu contacter 800 personnes, dont 150 scolaires avec l'opération « Rec'up ! Tec'ap ? » qui consistait à créer une petite vache à partir de bâches tissées usagées.

Adhésion au Cadeb

Créée début 2007 sur le territoire de la Boucle de Montesson, Recycl'action a adhéré immédiatement au Collectif d'environnement local, le Cadeb, avec lequel elle a participé aux premiers événements de la semaine de réduction des déchets. Grâce à Ile-de-France Environnement, elle a bénéficié en 2008 d'une aide de 10 000 euros de la part de la Fondation Grosvenor. Elle a ainsi pu louer un atelier à Poissy (Yvelines) pendant un an. Mais faute de relais financiers, l'association a fini par être



mise en sommeil en 2010, avant de renaître de ses cendres en mars 2014, sous l'impulsion de ses fondateurs et l'apport de nouvelles recrues motivées. Pour se développer, Recycl'Action recherche des designers, des bénévoles et un local « pour se poser ». Cathy Tizzoni, est optimiste pour l'avenir de l'association : « *La demande est là, et on est pratiquement les seuls à pouvoir y répondre* ».

Jean-Claude PARISOT
Secrétaire général du Cadeb

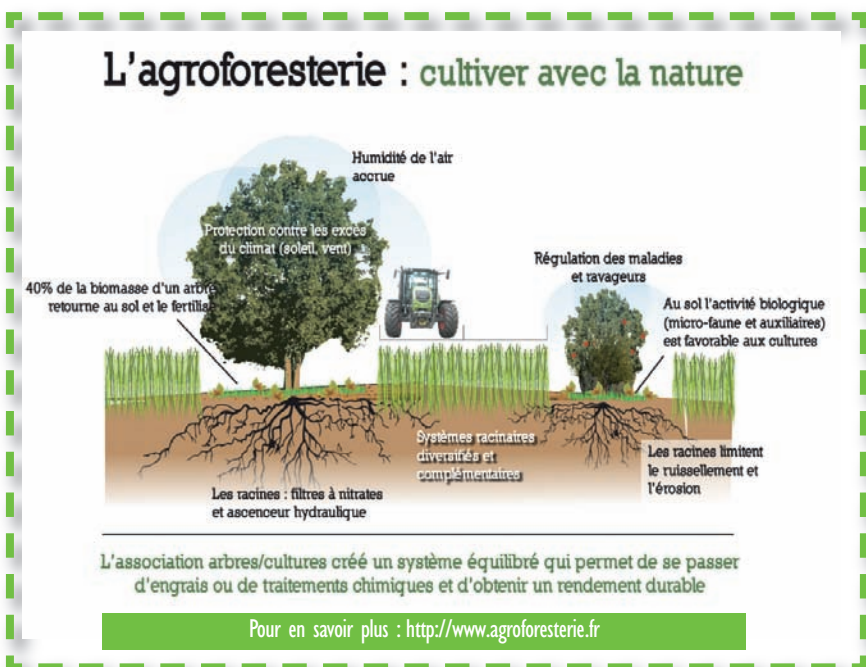
L'agroforesterie associe arbres et céréales pour valoriser le paysage et les cultures

Sur la plaine de Courances, au cœur du Parc naturel régional du Gâtinais français, Valentine de Ganay a transformé une soixantaine d'hectares en réemployant une technique ancienne afin de retrouver la richesse des sols

A la sortie de l'autoroute A6, à quelques encablures du péage de Fleury-en-Bière, la plaine de Courances s'étend à perte de vue sur 1 800 hectares. Moitié bois, moitié champs de céréales. Valentine de Ganay est propriétaire du terrain avec dix de ses cousins. Cette écrivaine s'est reconvertie dans l'agroforesterie, une forme d'agriculture qui mêle arbres et céréales. Sur 60 hectares de ses champs 2 345 arbres, du chêne sessile au poirier sauvage, ont été plantés tous les 39 mètres, soit trois fois la largeur des engins agricoles. « Il s'agit aujourd'hui de planter des arbres en bandes dans les parcelles, en densité faible, afin d'accroître les rendements dans les champs en augmentant la matière organique des sols, » pour l'Institut national de recherche agronomique. L'INRA a montré que l'alliance blé-noyers sur une parcelle agroforestière de 100 hectares dans l'Hérault pouvait produire autant de biomasse (bois et produits agricoles) qu'une parcelle de 136 hectares où arbres et cultures auraient été séparés.

Formation à Rambouillet

A Courances, le projet doit être rentable et trouver des débouchés – mais il n'est pas le seul. Lorsque Valentine de Ganay hérite de la plaine il y a cinq ans avec ses cousins, redonner aux cultures leur sol de noblesse est pour sa famille primordial. Ses cousins l'ont élue pour progressivement amener la plaine vers de l'agriculture biologique. A certains endroits, les terres sont devenues imperméables, la très toxique datura a même envahi certains champs... Et puis le paysage en a pris un sacré coup. Valentine de Ganay suit une formation sur mesure à la Bergerie de Rambouillet, travaille avec les chambres d'agriculture, le Centre d'études techniques agricoles, le Parc naturel régional du Gâtinais français, décroche des aides de l'Europe, du Parc et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie... Aujourd'hui, l'agriculture de conservation (qui bannit notamment le labour et les sols



nus) a remplacé la culture conventionnelle, des arbres viennent enrichir les cultures de céréales, une partie est destinée à la culture biologique de légumes de plein champ, les vieilles haies un peu trouées vont être rapiécées. Demain, il devrait aussi y avoir de l'élevage, de la transformation sur place...

Révolutionnaire

« Pour réussir, et pas seulement au sens économique ou financier, confie Valentine de Ganay, je devine qu'on devra se libérer des idéologies pour inventer un système sur mesure, inspiré par la réalité des lieux, des sols, des vents, de l'eau. Et c'est cette liberté de tantôt se retirer chez soi pour éprouver, mesurer sur le terrain, tantôt partir à la chasse aux nouvelles idées, aux nouveaux usages, qui me séduit dans ce métier. » Planter des arbres sur les parcelles agricoles semble aujourd'hui révolutionnaire, c'était pourtant l'usage avant-guerre. « Les systèmes agroforestiers sont ancestraux et répandus dans le monde entier, explique l'Association française d'agroforesterie. En Europe, les arbres étaient tradition-



Valentine de Ganay sur ses terres

nellement présents au cœur et aux abords des parcelles. Après la seconde guerre mondiale et le développement d'une industrie pétrolière, la démocratisation du machinisme agricole et des produits phytosanitaires a engendré une expansion des cultures pures et l'arrachage systématique des arbres. »

Hélène BINET
Extrait de l'Echo du Parc

Le parc départemental des Hautes-Bruyères à Villejuif reste menacé par les constructions

Cet espace naturel dans une zone très urbanisée risque d'être défiguré par la création d'une ZAC, autour de l'arrivée d'une station du métro du Grand-Paris et d'un campus scientifico-industriel

A Villejuif (Val-de-Marne), le parc départemental des Hautes-Bruyères risque d'être largement réduit sous le double prétexte de l'arrivée prévue du métro Grand Paris Express à Villejuif au pied de l'Institut Gustave Roussy et de l'implantation d'un campus scientifico-industriel autour de cet hôpital. Cette amputation est inscrite dans une ZAC de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre. L'aménagement a été confié à la Société d'économie mixte d'aménagement et de développement du Val de Marne (Sadev). Des constructions sont prévues sur un terrain de golf à l'abandon, entre le parc et l'autoroute A6b, mais aussi sur la dernière parcelle horticole de Villejuif, dite « terrain des maraîchers ». Tout le secteur du parc est ainsi menacé, une surface double de ce que la Société du Grand Paris réclamait pour sa station de métro. Depuis 2013, les militants écologistes et associatifs, regroupés dans « Les Ateliers de l'Avenir » ont lancé le combat contre ce projet en profitant notamment des « réserves » des commissaires-enquêteurs au cours de quatre consultations publiques. Ils ont ainsi obtenu la requalification « d'intérêt régional » du parc départemental dans le Sdrif. De son côté, la Sadev a finalisé le programme d'aménagement et fait planer auprès des élus la menace de demande d'indemnités financières en cas d'abandon du projet.

Compensations

Le projet est devenu « OIN » opération d'intérêt national, le 13 octobre 2014 par la volonté du Premier Ministre Manuel Valls. Il a subi quelques modifications : le programme de logements est passé de 4 500 à 2 900, en supprimant ceux qui avaient été prévus le long de l'autoroute. Mais le quart nord-ouest du parc et la moitié du terrain des Maraîchers restent menacés.



Les associations se veulent vigilantes sur les compensations proposées pour calmer les revendications des habitants et des écologistes : le parc pourrait s'étendre sur l'autre moitié des Maraîchers, les « pertes » en superficie du parc pourraient également être récupérées grâce à la création d'une continuité avec un autre espace vert créé sur le projet d'une réserve foncière pour le lycée

Darius Milhaud...

Les habitants de Villejuif pourraient ainsi bénéficier de la création d'une barrière boisée contre le bruit et la pollution tout le long de l'autoroute. En attendant, ils vont endurer dix années de déblais, de travaux, de bruit.

Philippe ROBICHON

Rédacteur à Liaison

Mise en « Seine » des enjeux climatiques Atouts et aléas du fleuve

La Seine : en attendant 1910



Animateur : Frédéric Denhez

C'est celle dont on se souvient le plus : 1910. Parvenue à la barbe du zouave, la Seine de cette année-là sortit de son lit pour se coucher au pied de l'Opéra. Photographiée, filmée, enregistrée, elle est, depuis, la star des inondations.

La référence en matière de Paris-sous-l'eau. À peine trois morts, mais 100 000 soldats mobilisés, quatre ans avant la Guerre, le métro façon « conduite d'eau » et les Parisiens en barques ou se déplaçant, haut-de-forme et jaquette, sur des petits ponts de bois.

Ce ne fut pourtant pas la pire, ni la plus importante, nous disent les historiens et les hydrologues. Sur les soixante-deux inondations qu'a connues la capitale de la France depuis 1500, 18 sont survenues au cours du XVII^e siècle, et 14 entre les années 1700 et 1740. Avant, il y en eut aussi, et des bien meurtrières. En fait, quand on regarde bien, l'histoire de Paris est ponctuée de processions en l'honneur de Sainte-Geneviève, la protectrice de la capitale, dont le clergé sortait les reliques afin de convaincre Dieu de bien vouloir faire dégonfler le fleuve. C'est que l'eau est, toujours, ce qui a le plus fait peur aux hommes. C'est elle qui, écrit Emmanuel Le Roy Ladurie, a de tout temps le plus abîmé, détruit et tué. Qu'elle soit trop abondante ou par trop manquante, l'eau est la première catastrophe.

Sauf que... muséifiée depuis 1910 dans un noir et blanc amusant, l'inondation « centennale » n'est plus dans notre esprit naïf qu'un aléa banal que notre génie a su contraindre. Si le fleuve déborde à nouveau, il sera conduit par le corset des berges jusqu'à des barrages-réservoirs qui le re-



Ouverture du colloque par Pierre-Christophe Baguet, maire de Boulogne

tiendront avant de le relâcher. On ne craint rien ! Dans un pays où l'on se tourne vers le maire ou l'État à la moindre ampoule qui claque, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Nous sommes un pays d'ingénieurs, non ? Après tout, quelle que soit la catastrophe, l'arrêté de catastrophe naturelle est signé et les victimes sont remboursées, non ?

Une culture du risque proche de l'étiage

Les participants au colloque « Mise en Seine » ont démontré d'une voix étonnamment chorale que notre confiance en la technique et l'arrêté de catastrophe naturelle relève largement de l'ignorance, voire de la cécité volontaire. « Tout le monde s'en fout, politiques comme citoyens », ont-ils clamé en substance. « On ne réagira, trop tard, que lorsque l'eau sera là ». Quand ? Nul ne le sait. La Seine ne déferle pas à la manière d'un torrent, elle monte lentement. On aura donc le temps, la prochaine fois, de voir venir. « Mais justement, si elle met des jours à monter, elle mettra aussi des semaines pour redescendre... ». Le temps pour elle de bien impré-

gner les réseaux de distribution, de transport et de communication, les fondations des maisons, les terrains fragiles, les stations d'épuration, les sites de stockage de produits dangereux, les champs agricoles, les berges des ports.

Selon l'OCDE, la prochaine crue majeure de la Seine, égale, au moins, à celle de 1910, générera dans les 600 000 chômeurs et peut-être deux fois plus de personnes mises en situation difficile - c'est-à-dire, en termes de sécurité civile, susceptibles de devoir fuir le camp de sa maison. Peut-être 5 millions de Franciliens n'auront plus accès à l'un ou l'autre des réseaux. « Comment gérer autant de gens en autant de temps ? ». On ne sait pas. « La solidarité jouera quelques jours, peut-être quelques semaines, mais qu'en sera-t-il après quelques mois ? ». En effet, en 2002 dans le Gard, quatre cents familles eurent à être relogées, ce que l'on ne put faire que longtemps après l'inondation, parfois dix-huit mois !

Le problème sera avant tout celui de la pollution, comme l'ont montré les inondations récentes à New York, Dresde, Prague, Dublin ou dans le sud de l'Angleterre. Les

Mise en « Seine » des enjeux climatiques Atouts et aléas du fleuve

cuves à fioul flotteront, pour finir par se vider. Les voitures surnageront, mais leur contenu s'en échappera. Et puis rien ne dit que les usines d'épuration de l'eau seront encore fonctionnelles. « Le problème n'est pas tant que l'eau inonde, c'est qu'elle sera sans doute souillée ». L'autre grande interrogation est celle de l'effet domino : le gestionnaire du réseau électrique qui coupe préventivement un poste de distribution stratégique, ce qui entraîne l'arrêt brutal d'une antenne-relais de téléphone mobile ou d'une pompe affectée au maintien au sec d'une voie du RER...

En fait, la résilience des réseaux est bonne... pris isolément, car chaque opérateur, comme d'ailleurs toutes les grandes entreprises, s'est préparé à la fois à la crue, et à l'après-crue. Mais considérés dans leur réalité, interconnectés qu'ils sont, les réseaux ne sont pas résilients. D'autant moins qu'ils font vivre une population largement... déconnectée de toute culture du risque, enfermée dans la certitude que rien de grave ne pourra arriver, et que quand bien même, les assureurs et l'État feront le nécessaire. « Fantôme de la protection absolue » derrière des digues qui ne font plus craindre l'épée de Damoclès, « sous-estimation des conséquences », généralement partagée. Nous sommes en 2015 comme nous étions il y a trente ans au sujet du tri des déchets. Au début. Entre le je-m'en-foutisme, l'à-quoi-bonisme et l'après-nous-le-déluge : il y a tout à faire. C'est-à-dire de la communication. De la vulgarisation. De la pédagogie. Mais qui, à Paris et ailleurs, a récemment entendu parler de l'inondation à venir ? Qui a eu vent des exercices de préparation, d'évacuation, d'accueil de réfugiés organisés dans le cadre de l'opération Sequana l'an prochain ? Qui sait quoi faire quand l'eau sera là ? Personne ! Parce que l'information concrète, non catastrophiste, dédramatisée, régulière, manque. Bref, les « élites », celles qui étaient présentes lors du colloque, savent, mais le reste de la population ne sait pas. Encore que l'on peut se demander si autant de gens sont nécessaires pour présider à la résilience de l'Ile-de-France. Ne sont-ils pas trop nombreux, eux qui, disant



© Jean-Christophe Gilloire

Table ronde 1 : La crue centennale : sommes-nous préparés ?

tous la même chose, ont l'air de se marcher sur les pieds ? Une réelle autorité chapeautant l'ensemble des services de l'État et territoriaux ne serait-elle pas plus efficace en matière de cartographie précise des enjeux, de campagnes de communication et d'aides aux petites entreprises qui n'ont certes pas les moyens des grosses pour tenir le coup - social - durant les mois d'inactivité forcée ?

Les trames vertes et bleues, barrières anti-crues ?

Une autorité qui s'occuperait de l'eau et des sols. Car – cela a été largement souligné lors du colloque – les sols participeront plus qu'il n'en faut à la prochaine inondation. En premier ceux qui n'existent plus, couverts qu'ils sont par des parkings, des rocade, des lotissements et des centres commerciaux. En second parce que les sols trop labourés, trop profonds, sont tellement déstructurés que leur capacité à retenir l'eau de pluie est atténuée et qu'en hiver, alors qu'ils sont nus, ils deviennent aussi durs et étanches qu'une croûte de macadam. Aujourd'hui les sols favorisent le ruissellement, c'est-à-dire le galop de l'eau qui pleut vers les rivières qui

grossissent et inondent. Voire, ils peuvent aussi aggraver l'inondation qu'ils ont contribué à amplifier : entraînée par l'eau qui tombe du ciel ou déborde, la terre trop fine, parce que trop travaillée, peu maintenue par les racines, se mêle à l'eau qu'elle transforme en une boue bien plus dévastatrice.

La prévention des crues est en définitive autant une affaire d'eau que de sols. Donc, d'agriculture. *In fine*, d'aménagement du territoire. Laisser aux sols le temps d'absorber l'eau qui leur arrive. Comment ? En laissant le sol vivre ! Celui des zones humides, évidemment. Mais aussi les prairies, permanentes ou temporaires, les bandes enherbées qui servent de frontière entre champs et rivières, et... les parcs urbains riverains et les berges « végétalisées ». Sans compter les haies et tout ce qui, le long des courbes de niveau, freine l'eau. Finalement, en s'alliant la biodiversité pour se prémunir un peu contre l'inondation, on redécouvre les trames vertes et bleues. Ce qui favorise la biodiversité nous aide à limiter la casse !

Le Schéma départemental de gestion et d'aménagement de l'eau, le SDAGE, a justement pour vocation de « laisser de l'espace

Mise en « Seine » des enjeux climatiques Atouts et aléas du fleuve

libre au fleuve ». Difficile avec une telle densité de population. Le foncier manque déjà pour construire des logements. Le constat est pourtant clair : on ne peut plus se permettre d'étanchéifier autant les zones inondables de la région, déjà couvertes à 90 % au cœur de Paris. Construire, certes, mais en préservant des usages multiples : mine de rien, en remodelant les berges de façon à ce qu'elles accueillent aussi bien des promenades plantées que des zones industrielles, des plages que des zones humides, en réaménageant les ports pour qu'ils soient des éléments des trames vertes et bleues, on dit symboliquement que nous acceptons les aléas de la nature, parce que nous nous desserrons des appareillages techniques, du génie civil qui ne peut pas nous garantir à 100 %. Que faire du projet de la Bassée alors ? Ces casiers sont voués à retenir la Seine montante, le temps que passe le flot de l'Yonne, définitivement incontrôlable. La conjonction des deux flux fut en effet à l'origine de la crue géante de 1910. Mais de l'avis général, plus ou moins entendu lors de ce colloque, « dépenser un argent considérable pour un système qui ne nous mettra pas à l'abri d'une crue majeure n'a pas beaucoup de sens »...



Table ronde 3 : Comment redynamiser le réseau fluvial ?

Des fleuves à réinvestir

De l'avis général également, la Seine est sous-utilisée. Comme l'ensemble du réseau fluvial français. La France est la première façade maritime d'Europe, et la seconde zone maritime mondiale. Qui s'en soucie ? Pas grand monde. Elle possède également le plus grand kilométrage européen de voies

navigables, plus de 8 000 kms. Mais qui s'en soucie ? Peu de monde, car autrement, ce ne serait pas 2,3 % à peine des marchandises qui emprunteraient la péniche plutôt que le camion, l'avion ou le train, mais au moins 25 % comme en Allemagne ! Par les fleuves transitent moins que par les pipelines, le constat est cruel. Mais voilà, la France a préféré investir sur la route, puis sur le TGV, oubliant que le corollaire de la massification qui est le véhicule de la mondialisation, par la mer, est la barge fluviale et le convoi ferré.

Certes la Seine tient son rang, car l'essentiel des matériaux de construction, des granulats, et, dans l'autre sens, des débris de chantier et des déchets lourds, sont véhiculés par elle. Mais ce rang pourrait être plus grand encore. Le réseau a été notablement sous-investi. Les ouvrages d'art qui le ponctuent ne sont pas fiables. Selon VNF, des canaux importants n'ont toujours pas été requalifiés en « grand gabarit » afin de faciliter le passage des barges lourdes de 5 000 tonnes (équivalents à 200 semi-remorques) - un élément du projet d'aménagement de La Bassée. Il manque des liaisons nettes, entre Le Havre et la Seine comme entre Fos et le Rhône. Il manque toujours



Table ronde 2 : Prévention des crues, avec ou sans la biodiversité ?

Mise en « Seine » des enjeux climatiques Atouts et aléas du fleuve



Table ronde 4 : Le port, clé de voûte du Grand Paris

ces grands canaux que sont le Seine-Escaut, qui devrait quand même voir le jour, et le Rhin-Rhône, aux oubliettes.

Il manque aussi des facilités d'accès. Du foncier, afin que les ports puissent exercer vraiment leur vocation de zones logistiques, vers lesquelles les ports maritimes évacueraient au plus vite leurs conteneurs et leurs vracs divers. Des ports facilités dans leurs tâches alors qu'élus et citoyens veulent tout à la fois des magasins près de chez eux, mais pas les affres de la livraison, quand bien même le serait-ce par la si vertueuse barge. Le pli est néanmoins pris depuis quelques années. La convention signée entre Voies navigables de France (VNF) et la Région a montré la cohérence réelle de celle-ci dans sa politique de transports : quasi autorité organisatrice du transport de marchandises, la Région, par ailleurs engagée dans un contrat de plan État-Région, accompagne le développement des ports de Gennevilliers, Achères et Bonneuil, et participe, avec l'Établissement public foncier, au réaménagement

ment portuaire des anciennes papeteries de Nanterre.

Ce n'est pas facile car on part de très loin, mais les cieux franciliens de plus en plus obscurcis par la pollution, la ferme volonté de la Mairie de Paris de proscrire sa voirie à tout camion non motorisé en Euro 6, l'attractivité nouvelle des ports maritimes français qui accroît le besoin d'évacuer au plus vite les marchandises débarquées, l'évidence que les travaux considérables inscrits dans le projet du Grand Paris ne pourront être menés sans l'aide du fleuve, l'aboutissement sans doute proche du projet de canal Seine-Escaut... Tous ces constats nourrissent un réel optimisme : la France se remet à nouveau les pieds dans l'eau pour mieux voir passer ses péniches. Tout en scrutant le ciel afin de déceler le reflet qu'aura demain la Seine, perturbée par la variabilité chaque année plus forte du cycle de l'eau soumis au réchauffement climatique. La mise en scène ne fait que commencer.



Agnès Popelin, vice-présidente d'IDFE

LA SEINE : COUPURE OU COUTURE ? « CITOYENNE »

Les élèves de classes de Seconde et de Première du Lycée Jacques Prévert de Boulogne-Billancourt ont travaillé en marge de cet événement sur cette thématique : « *La Seine : coupure ou couture ?* ». Études critiques de copies avec autocorrection, carte subjective de la ville de Boulogne réalisée selon des critères originaux propres aux lycéens, reportage photos sur la Seine... Autant de supports pédagogiques qui ont permis la réalisation d'une exposition dans le hall de l'Espace Landowski.

Tous nos remerciements à nos partenaires (Haropa-Ports de Paris, Lafarge, VNF, la ville de Boulogne-Billancourt) et à nos soutiens (Natureparif et Michel et Augustin).

Dossier réalisé par Frédéric DENHEZ

IDFE - 2, rue du Dessous-de-Berges 75013 Paris. | 01 45 82 42 34 | idfe.liaison@gmail.com | www.idfe.eu

Des experts prévoient un réchauffement par la libération du méthane

L'augmentation des températures agit plus rapidement sur les sols gelés qui contiennent deux fois la quantité de carbone déjà présente dans l'atmosphère et responsable de l'effet de serre. Des scientifiques annoncent une élévation d'au moins 6°C à l'horizon 2100

Le réchauffement climatique va-t-il être plus grave que tout ce qui a été annoncé ? C'est ce qu'affirment certains experts en observant la libération dans l'atmosphère de quantités beaucoup plus importantes que prévu du méthane (CH₄) contenu dans les sols en raison de l'élévation des températures. Le pergélisol, le sol gelé depuis des milliers d'années, représente 25 % des terres émergées dans l'hémisphère nord, soit la surface du Canada. C'est le plus grand réservoir continental de carbone de la planète avec 1 700 milliards de tonnes, deux fois la quantité totale de carbone contenue actuellement dans l'atmosphère. Relâché, il amplifiera l'effet de serre avec un impact 25 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone.

Ruminants et océans

Par ailleurs, le méthane du fond des océans représente entre 500 et 2 500 milliards de tonnes. Chaque année 138 millions de tonnes sont libérées par l'élevage des ruminants et de la riziculture, 97 millions de tonnes par les industries pétrolière, gazière et minière de charbon, et 54 millions de tonnes par les décharges de déchets organiques.

Au Nunavik (Canada) une hausse de 2°C de la température du sol à quatre mètres de profondeur a été enregistrée entre 1992 et 2010. En raison de ces phénomènes, Florent Dominé, chercheur du CNRS sur les sols gelés ou pergélisols au laboratoire franco-canadien Takuvik, imagine que la température moyenne de notre planète à l'horizon 2100 sera entre 6 et 8°C plus élevée que l'actuelle. Cette prévision dépasse largement le pire scénario des 4°C du Groupe d'experts inter-

gouvernemental sur l'évolution du climat qui n'auraient pas suffisamment pris en compte ce phénomène.

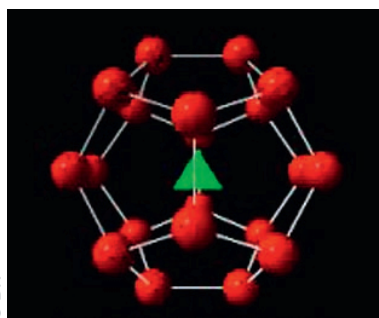
Certains demandent donc que le méthane soit intégré dans les modélisations climatiques pour préciser son impact, avant d'être obligé d'en limiter la production industrielle. Car on ne pourra pas limiter le CH₄ produit naturellement dans le sol et les eaux par les bactéries. Seule la limitation de la hausse des températures pour faciliter la fixation du méthane dans ses « puits » naturels : eaux et sols permettraient de réduire son impact.

Les dirigeants de la planète voient cependant dans le méthane un combustible de plus. Mais les gaz de schistes exploités aux États-Unis contiennent 95 % de CH₄ et les Japonais s'apprêtent à exploiter les hydrates de méthane sous-marins. Certains écologistes le qualifient même de bio-gaz quand il est issu de méthaniseurs.

Michel RIOTTOT
Président d'honneur d'IDFE

PRODUIT DE LA FERMENTATION

Le CH₄ est un gaz produit naturellement par la fermentation bactérienne dans le sol à partir des résidus organiques végétaux et animaux pour donner les hydrocarbures gazeux (méthane, éthane...), mais aussi dans les eaux (marais, tourbières, mangroves...) et dans le tube digestif des ruminants (une vache en produit 200 litres par jour). Il est capable de s'associer avec des molécules d'eau, la « glace qui brûle », fine cage de glace dans lequel est piégé le méthane. Enfouie dans les sols gelés, cette éponge moléculaire se forme à 0°C sous une pression de 35 bars (enfouissement dans les sols gelés). L'eau salée des océans solubilise le méthane et forme des hydrates avec lui dès 440 m de profondeur servant ainsi de puits de carbone à ce gaz ce qui limite sa capacité de nuisances. Le réchauffement des eaux océaniques et des sols gelés va le libérer.



Le méthane est au centre (triangle vert) et les molécules d'eau (en rouge) l'encagent. Chaque cage élémentaire s'associe aux voisines pour former « la glace qui brûle ».



Morceau de glace d'hydrate de méthane qui brûle sur une grille

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (6 numéros par an)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Quand les arbres menacent les voitures

Par **Claude-Marie VADROT** ancien rédacteur en chef à Liaison

Parmi les mesures (alcoolémie, téléphones portables, limitations de vitesse...) décidées récemment par le gouvernement pour tenter d'améliorer la sécurité routière, un point a été pratiquement ignoré par tous les médias alors qu'il risque de remettre en cause la paysage français. Instructions ont été données aux préfets de dresser rapidement une liste exhaustive des arbres d'alignement « situés trop près des routes ». Explications : les voitures sortant de leur trajectoire se heurtent trop souvent à ces arbres, accroissant parait-il le nombre des morts et des blessés ; car il est bien connu que la plupart des véhicules sont largement moins solides que les platanes ou les peupliers. Mais le ministère de l'intérieur ne fournit aucun chiffre à l'appui de sa décision. Sans doute parce que sur les bords des routes existents des milliers d'autres obstacles sur lesquels une voiture peut s'écraser.

Protestations des associations

Cela fait des années que des élus locaux ou régionaux militent contre les arbres qui ombragent les routes, soit des nationales, soit des voies secondaires. Des arbres d'alignement dont la présence remonte au 19^e siècle ou aux années 30 du 20^e siècle, bien que de nombreuses plantations aient été effectuées après la dernière guerre. C'est dans le Sud de la France et dans la région Centre, notamment dans le Loiret, que des présidents de Conseil généraux sont en pointe dans la lutte contre les arbres, profitant de l'émotion liée à un accident ou de la réfection d'une route, pour couper tous ces intrus en dépit des protestations des associations ; transformant ainsi des voies agréables et fraîches en déserts qui incitent à la vitesse. En oubliant que des pays comme la Suède, le Luxembourg, l'Allemagne la République Tchèque ou la Grande Bretagne ont placé les arbres d'alignement sous la protection de la loi pour leur rôle écologique, paysager ou culturel.

Mais, en dehors de leur obsession sécuritaire infondée, il existe une autre raison inavouable qui incite les élus locaux et le ministre à « dégager » ces arbres : cela libérerait de la place pour enfouir des



© DR

LES ARBRES ET LA ROUTE EN ILE-DE-FRANCE

La France de 1897 comptait 2 935 000 arbres le long de ses routes. Le 20^e siècle et la pression de l'automobile ont vu l'abattage massif de ces arbres d'alignement. En Ile-de-France, deux exemples départementaux illustrent cette politique de gribouille ; en Seine-et-Marne il y avait 200 000 arbres le long des routes, aujourd'hui seul 5 % des routes sont arborés et il ne reste que 17 500 arbres, même punition en Essonne où seuls 10 % du linéaire des voies départementales sont arborés soit 130 km et 14 000 arbres. L'Angleterre qui a une mortalité routière bien plus faible que la nôtre replante des arbres de manière rapprochée le long des routes de l'Essex. Cela permet de réduire la vitesse, le conducteur ayant l'impression de rouler trop vite du fait de l'effet stroboscopique engendré par la structure du linéaire. Ce n'est pas l'arbre qui est dangereux mais le conducteur qui ne maîtrise pas sa conduite.

réseaux de fibres optiques le long des routes sans empiéter sur les terres agricoles que les opérateurs devraient acheter sur des milliers de kilomètres, alors que l'opération est impossible à réaliser dans les systèmes racinaires des plantations.

Tout se passe, dans l'imaginaire des fonctionnaires et des politiques de la sécurité routière, comme si l'alcool, les drogues et la vitesse n'étaient pas souvent les seuls responsables des sorties de route mortelles. Mais il ne faut pas fâcher (de trop) les automobilistes... Il s'agit bien d'eux car à ma connaissance, la littérature spécialisé ne cite, dans la Loiret par exemple, qu'un seul cas de cycliste ayant terminé sa course dans

un arbre. Sans autres dommages qu'une bosse et... un procès-verbal pour imprégnation alcoolique dressé par les gendarmes venus le ramasser contre le platane qui n'a, lui, subi aucun dégât. Il ne reste plus aux élus obsédés qu'à faire retirer de la proximité des routes, les poteaux indicateurs, les pylônes électriques ou téléphoniques et évidemment les habitations. Sans oublier de combler les fossés dans lesquels les voitures peuvent se renverser. Mais ni eux, ni le ministre de l'Intérieur ne semblent avoir pensé que ce sont les imprudences, pas les arbres qui font des victimes. Car il est très rare que les platanes sautent brusquement et méchamment au milieu des routes...

Le Grand Paris Express ne répondra pas aux besoins de transports

Une étude conclut qu'il est impératif de mettre la priorité des investissements sur la rénovation et la modernisation du réseau existant. Elle souligne également la nécessité de freiner la dérive des coûts d'exploitation et propose des solutions qui répondent efficacement aux demandes des usagers

Le projet de Grand Paris Express (GPE), cette desserte de banlieue à banlieue par transports en commun, ne répond pas aux besoins de déplacement des habitants de la région. Telle est la conclusion de l'étude « Réorienter les priorités du réseau du Grand Paris » réalisée par le Cercle des transports, une association d'experts : anciens hauts fonctionnaires, universitaires et dirigeants d'entreprises dans le domaine des transports. Cette démonstration intervient alors que les enquêtes publiques sur les lignes 14, 15, 16 et 17 du GPE ont eu lieu et que celle sur la ligne 18 se prépare avec la « concertation post-débat public » du 4 au 22 mai.

Mauvais entretien

Le réseau ferroviaire francilien existant est l'un des plus denses du monde, mais il connaît des perturbations pénalisantes pour les quatre millions de personnes qui l'empruntent chaque jour. Pourtant, le réseau n'est pas saturé car le trafic n'a augmenté que de 4 % aux heures de pointe en 10 ans. Même sur le tronçon le plus chargé, on ne dépasse pas 70 % de la capacité maximale. Les difficultés proviennent essentiellement d'un mauvais entretien et d'une gestion inefficace des équipements.

Selon cette étude, les coûts d'exploitation dérivent. De 2000 à 2013, ils ont augmenté d'un tiers pour atteindre près de neuf milliards d'euros, sans que la qualité de service ne s'en trouve améliorée. Les entreprises financent déjà près de la moitié de ces coûts ; on ne peut les taxer davantage, leurs charges salariales étant déjà parmi les plus élevées au monde. Dans un climat de ras-le-bol fiscal, on ne peut guère augmenter les impôts locaux non plus. Des coûts d'exploitation supplémentaires devront donc être pris en charge par les usagers. Or, avec la créa-



tion du GPE, à terme ces coûts devraient augmenter d'environ 50 % !

Le coût du GPE est estimé à 27 milliards d'euros d'investissements. En ajoutant le matériel roulant (au moins sept milliards) et les dépassements habituels, on risque de dépasser les 50 milliards. A cela s'ajoute un coût de 16 milliards, également susceptible de dériver, pour rénover les lignes RATP et SNCF existantes.

Remise à niveau

Le GPE devra être financé principalement par la dette publique, qui avoisine désormais 100 % du PIB national et qu'il n'est pas raisonnable de creuser encore. Les auteurs de l'étude estiment que nous n'avons pas les moyens de mener de front le GPE et la modernisation de l'existant. Si on donne la priorité au GPE, la situation s'aggraverait encore pour les usagers. Car le GPE ne réduirait les temps de trajet que pour un million d'usagers, alors que la remise à niveau du réseau existant profiterait à trois millions d'usagers.

L'étude du Cercle des transports conclut qu'il faut concentrer les efforts

sur la modernisation du réseau existant et sur la maîtrise de la dérive des frais d'exploitation, et étaler dans le temps la réalisation du GPE, sauf les prolongements de la Ligne 14 Nord, d'Eole Ouest et la construction de la Ligne 15 Sud. Les experts proposent des solutions techniques – dont le pilotage automatique, en particulier sur les RER – et évaluent des scénarios alternatifs. Ils permettraient de résoudre l'essentiel des problèmes et de stabiliser les dépenses de fonctionnement avec un investissement limité à 9,5 milliards d'euros d'ici 2025. Une bonne raison pour les pouvoirs publics de prendre en compte cette fois l'avis des experts.

Harm SMIT

Coordinateur du Collectif OIN Saclay

Références du rapport :

Réorienter les priorités du réseau du Grand Paris, le Cercle des transports, décembre 2014, 52 pages.

Voir aussi cette interview :

Le Grand Paris Express ne va guère améliorer la vie des Franciliens, La Vie du Rail, février 2015, 3 pages.

SESSION DE FORMATION IDF'EAU

« Biodiversité et continuité écologique »

Samedi 16 mai en Essonne
Samedi 13 juin en Seine-Saint-Denis
de 9h00 à 17h00

Les cours d'eau franciliens représentent plus de 12 000 km². Ces milieux aquatiques sont parmi les espaces naturels les plus menacés d'Ile de France : eaux polluées, cours rectifié, berges bétonnées ou talutées, végétation banalisée. Les zones humides qui les jouxtaient (marais, prairies, forêts alluviales) ont souvent été drainées ou comblées, empêchant l'expansion des eaux courantes en période de crue et favorisant ainsi le risque d'inondations. Ainsi, celles-ci ont perdu 50 % de leur surface en 50 ans, entraînant une forte érosion de la biodiversité de ces milieux sensibles, dont notamment 42 espèces d'oiseaux dépendent.

Plusieurs associations franciliennes, en partenariat avec l'agence de l'Eau ou avec les syndicats d'assainissement locaux, les fédérations de pêche, les élus locaux ou territoriaux collaborent à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en réhabilitant l'ancien cours de ces petites rivières afin de créer les conditions d'une biodiversité associée, quand l'urbanisation l'autorise : la nature reprend alors un peu de ses droits.

Pour illustrer cette thématique, deux sessions de formation d'une journée sont organisées. Elles seront constituées d'une matinée de présentations et d'un après midi de promenade sur sites, avec buffet campagnard le midi.

PROGRAMME

Samedi 16 mai 2015

en partenariat avec Essonne Nature Environnement
**Lieu : Siège de ENE, 14 rue de la Terrasse
91360 Épinay-sur-Orge**

Accès : RER C (gare d'Épinay-sur-Orge). En voiture : par l'A6 et A6 B

Le matin : intervention du naturaliste Claude Trescarte (ENE), de la Fédération de pêche au sujet du retour des poissons dans les cours d'eau franciliens, d'un technicien du SIAVHY ayant participé au reméandrage de la Mérantaise afin de favoriser la continuité écologique, et de Christian Weiss sur un support Natureparif « Rivières d'Ile-de-France, sources de biodiversité ».

L'après-midi : balade naturaliste au bord de l'Orge

Samedi 13 juin 2015

en partenariat avec Environnement 93
**Lieu : Parc Georges Valbon Salle Edouard Glissant
93120 La Courneuve**

Accès : ligne B Paris-Aéroport Charles-de-Gaulle/Arrêt station La Courneuve - Aubervilliers. Puis autobus ligne 249.

Le matin : intervention de naturalistes des associations de « Sauvegarde de la Vallée du Sausseron » et « Grand et Petit Morin » (en attente de confirmation), de la Fédération de pêche au sujet du retour des poissons dans les cours d'eau franciliens, du SIAH pour évoquer le reméandrage et la renaturalisation du Croult, et de Christian Weiss sur un support Natureparif « Rivières d'Ile-de-France, sources de biodiversité ».

L'après-midi : balade naturaliste sur les zones humides du Parc (Étang des Vallons, des Brouillards...)

S'inscrire sur idfe.formation@gmail.com

France Nature Environnement va lancer une vaste campagne de communication

A l'occasion de son assemblée générale, la fédération s'est inquiétée de la diminution des subventions et a décidé de réorienter son action sur les enjeux climatiques

Denez L'Hostis, dont le mandat de président a été reconduit à l'issue de l'assemblée générale annuelle de France Nature Environnement (FNE) le 28 mars, souhaite que les enjeux climatiques deviennent un champ d'action prioritaire pour la fédération, au-delà même de 2015. Dans son intervention devant l'assemblée, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a évoqué la « schizophrénie » qui caractérise aujourd'hui l'action des préfets qui incarnent l'autorité administrative indépendante tout en délivrant les autorisations d'aménagement. Interpellée sur plusieurs sujets sensibles parmi lesquels la politique des transports, la gestion forestière ou encore l'aménagement des territoires de montagne, elle a insisté sur l'importance de la contribution des militants écologistes au débat sur des textes aussi essentiels que le projet de loi sur la biodiversité ou celui consacré à la transition énergétique.

FNE va contracter un emprunt de 350 000 euros sur cinq ans pour développer une campagne de communication en capitalisant sur l'effet COP 21. Dans ce cadre, à l'initiative des fédérations régionales, trois grands événements en direction du grand public sont prévus le 26 septembre : « Mouille-toi à Montpellier », « La pluie et le beau temps » à Rennes et « Soulève-toi à Grenoble ». Colloques, défilés festifs, projections, concerts, villages alternatifs, expositions et « salon des solutions » se tiendront autour du thème du changement climatique. Par ailleurs, à Paris, un grand concert aura lieu au Champ de Mars avec l'accord de la Mairie et des stands, dont celui d'IDFE, seront présents au Petit Palais.

Dominique DUVAL
Présidente d'IDFE



Ségolène Royal
et Denez L'Hostis



Dominique Duval

APPEL AUX DONNS

Dans la présentation du budget prévisionnel 2015, Denez L'Hostis a pris acte du désengagement de l'État et des partenaires publics, de l'ordre de 2 à 3 %. Au fil des années, la répartition des ressources entre financements publics et privés a évolué de 80 à 20 % à environ 50/50 en 2014. Avec l'État et des partenaires qui se désengagent, le modèle économique de FNE ne répond plus aux besoins de la fédération qui peut se trouver bloquée d'où la nécessité de trouver des alternatives. Pour FNE, l'appel à des financements variés est une garantie de son autonomie et de son indépendance pour défendre avec force la préservation de l'environnement. FNE va se tourner vers le public et notamment faire appel aux dons des particuliers afin d'augmenter sa part d'autofinancement. A terme, c'est une répartition par tiers - dons/ partenariat/public - qui est recherchée.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ESPACES PROTÉGÉS (relevant des ministères de la Culture et de l'Écologie)

par Jacques DAUPHIN - Chargé de mission Paysages, Patrimoine et Territoires ruraux

Ces espaces protégés sont des ensembles urbains ou paysagers remarquables par leur intérêt patrimonial. Ils couvrent près de 6 % de notre territoire et relèvent des dispositifs suivants :

- Abords des monuments historiques,
- Secteurs sauvegardés,
- Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).
- Sites classés ou inscrits.

Les interventions en espaces protégés doivent respecter l'harmonie et la cohérence des espaces qui les entourent, en veillant :

- à la qualité des travaux (ravalements, toitures, traitement de sol, mobilier...)
- à préserver la qualité des sites.

A l'intérieur de ces espaces protégés, les demandes d'autorisation de travaux sont transmises par la mairie à l'architecte de bâtiments de France (ABF) pour avis ou accord. Les autorisations concernant ces interventions sont instruites par l'ABF et l'inspecteur des sites.

Les abords des monuments historiques

La mise en valeur d'un monument dépend largement de la qualité de ses abords : environnement architectural, urbain et paysager. C'est pourquoi la loi a prévu l'institution de périmètres de protection autour des monuments historiques (MH).

Ces périmètres correspondent aux espaces situés à moins de 500 mètres de tout point bâti du monument historique. Ils peuvent être modifiés sur proposition de l'ABF en fonction des enjeux patrimoniaux.

La loi de 1913 sur les MH a été complétée par une loi en 1943 introduisant le principe des abords. Depuis, cette règle a été améliorée pour permettre de modifier ces périmètres et de les adapter aux enjeux patrimoniaux.

Principe :

Tous travaux de construction, transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble, sont soumis à autorisation, après avis de l'ABF :
- un avis conforme, (s'imposant au maire ou au pré-

fet), pour une autorisation au titre du code de l'urbanisme,

- un avis simple au titre du code du patrimoine, (la décision relevant alors du préfet).

Évolution du dispositif :

Une large partie de ces périmètres ont été modifiés par la délimitation d'un périmètre spécifique, tenant compte de la nature du monument et de son environnement (topographie, couverture végétale, occupation bâtie...).

Les secteurs sauvegardés

Créés par la « loi Malraux » de 1962, ces secteurs correspondent aux centres anciens et quartiers historiques (souvent dégradés) les plus remarquables pour leur patrimoine.

Les règles particulières d'urbanisme et d'architecture qui s'y appliquent sont regroupées dans un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) qui a valeur de document d'urbanisme et se substitue alors au plan local d'urbanisme (PLU).

Principe :

La création d'un secteur sauvegardé relève du code de l'urbanisme et génère un périmètre à l'intérieur duquel tous les travaux - y compris ceux portant dans les immeubles - relèvent d'un avis conforme de l'ABF (déclaration préalable, permis de démolir, de construire ou d'aménager). Il permet un contrôle des travaux concernant les bâtiments et l'aménagement des espaces publics.

Espaces concernés :

Plus de 100 secteurs sauvegardés sont aujourd'hui créés. Parmi les plus récents : Saint-Léonard de Noblat, Rochefort... Ils couvrent près de 8 000 ha et portent sur des ensembles urbains variés : de la petite ville (Grasse...) à la métropole régionale (Besançon), de la bastide médiévale (Montpazier) au lotissement balnéaire de la fin du 19^e siècle (Mers-les-Bains/Le Tréport).

La taille des secteurs sauvegardés varie (de la douzaine d'ha à plus de 300 ha).

Les collectivités souhaitant la révision de leur PSMV, demandent généralement, l'extension de leur secteur sauvegardé, parfois dans une forte proportion (Metz, Poitiers...).



Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)

Le dispositif des AVAP issu de la loi « Grenelle II » de 2010 devrait remplacer d'ici juillet 2016 celui des zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) introduit en 1983 et dont l'application reste transitoirement en vigueur. L'AVAP conserve les objectifs de la ZPPAUP : partenariat et démarche consensuelle entre la collectivité et l'État, périmètre sur mesure au regard des intérêts patrimoniaux, cadre préalable de prescriptions partagées. La principale évolution consiste en la prise en compte, outre des qualités patrimoniales du tissu bâti et des espaces, de l'environnement et des objectifs de développement durable.

Les associations, tout en approuvant cette évolution, estiment toutefois que si l'AVAP maintient l'avis conforme de l'ABF, l'effet peut en être atténué car il peut faire l'objet d'un recours avec arbitrage préfectoral. Par ailleurs, le délai imparti pour transformer les ZPPAUP en AVAP apparaît court.

L'AVAP, servitude d'utilité publique annexée au PLU, est placée sous la responsabilité de la collectivité compétente en matière de PLU, mais sa création ne peut intervenir qu'après accord du préfet de département.

Principe :

La création de l'AVAP, précédée par un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, a pour objet de délimiter un secteur à l'intérieur duquel tous les travaux sont étroitement contrôlés (notamment via l'avis de l'ABF).

Le dossier de l'AVAP comporte un rapport de présentation des objectifs, un règlement (avec des prescriptions), ainsi qu'un document graphique indiquant les conditions à respecter (morphologie urbaine, typologie bâtie, implantation, volumétrie...).

Actualité :

Plus de 650 ZPPAUP avaient été créées et sont en cours d'évolution pour être transformées en AVAP. Elles concernent la quasi-totalité des départements, parmi lesquels les mieux pourvus peuvent en comporter une trentaine (Finistère, Dordogne...). La région Ile-de-France en compte près d'une cinquantaine (plus de 20 pour le 77).

Les AVAP/ZPPAUP concernent des territoires divers, depuis l'espace rural (Jossigny, Larchant en 77) avec un

intérêt paysager dominant, jusqu'à des quartiers de ville (Dieppe, Marseille).

Les sites classés ou inscrits

(articles L et R 341 du code de l'environnement)

Cette démarche de protection, initiée dès le 19^e siècle, se voit confirmée par les lois de 1906 et de 1930, se fondant sur la notion de patrimoine naturel et s'attache plus particulièrement aux monuments naturels « dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique scientifique, légendaire ou pittoresque un intérêt général ».

Sites inscrits :

L'inscription interdit tous travaux, hors ceux d'exploitation courante pour les fonds ruraux et d'entretien normal pour les constructions, sans en avoir avisé l'administration. La demande de permis de construire, de démolir, d'aménager et la déclaration préalable répondent à cette obligation. L'ABF est consulté pour avis simple (permis de construire et déclaration préalable) ou pour accord (permis de démolir).

Sites classés :

En vertu de l'art. L.341-10 C.env., les monuments naturels et les sites classés, quel que soit le propriétaire, ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du préfet après avis de l'architecte des bâtiments de France (émis en liaison avec l'inspecteur des sites) ou du ministre chargé des sites. Le ministre peut toujours décider d'évoquer le dossier même lorsque le préfet est compétent. Cet avis exprès (accord, accord assorti de prescriptions ou refus) est délivré après consultation de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et si le ministre le juge utile, de la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP). L'autorité compétente (la mairie) a compétence liée pour accorder, éventuellement sous condition, ou refuser le permis. Elle informe le maître d'ouvrage de la décision ministérielle.

La loi biodiversité et paysages prévoit la possibilité de protéger les abords d'un site classé par un site inscrit.

Sources :
Ministère de la Culture (Direction du Patrimoine),
Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie

La famille Bobobio en bande dessinée

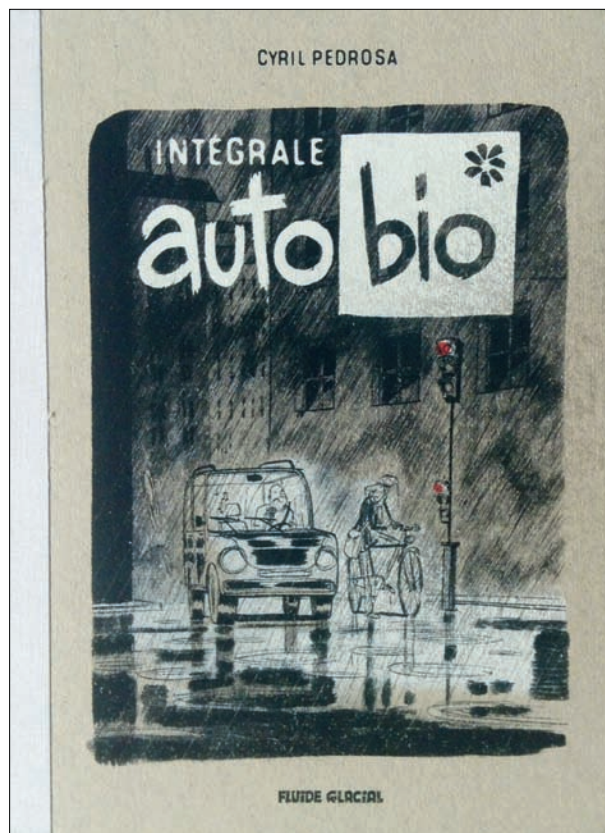
On pourrait l'appeler la famille Bobobio. C'est la vie des deux parents et des deux enfants que raconte Cyril Pedrosa dans l'intégrale des deux volumes d'Autobio, une bande dessinée aux éditions Fluide glacial. On soupçonne l'auteur, âgé de 43 ans, de s'être largement inspiré de sa vie personnelle pour dépeindre avec autant de talent... et d'humour les bonheurs et les affres d'un couple désireux de mettre sa vie quotidienne en accord avec ses convictions écologiques.

Dans ces 90 pages, couronnées en 2008 par le prix Tournesol décerné par des militants Verts, Cyril Pedrosa met en scène avec tendresse sa famille dans les innombrables situations cocasses que rencontrent les apprentis écolos. Cela commence par le tas de compost du jardin qui attire les bêtes et les parasites.

Un voisin envahissant

Et puis, les rapports difficiles à gérer avec le voisin pour éviter ses désherbants chimiques et ses fruits bourrés d'insecticides qui rendent malades. Mais le héros s'ébouillante les pieds et gâche le plat de nouilles quand il veut utiliser l'eau de cuisson des pâtes pour détruire les mauvaises herbes.

Il n'y a pas que les enfants qui perturbent l'auteur avec leur absolu manque de conscience écologique, il y a aussi la femme qui donne des cauchemars avec ses rêves de mai-



son en paille. Mais ce n'est rien à côté du débat récurrent au petit déjeuner sur les méfaits et les bienfaits du lait.

La nourriture tient une grande place dans Autobio. Les dialogues avec les commerçants sur le marché pas tout à fait bio sont savoureux. Et la BD se glisse de temps en temps dans les secrets de l'auteur qui nourrit une obsession coupable pour les saucisses-cocktail, ou qui accompagne le gratin de blettes bio dont il est très fier d'un horrible saumon d'élevage bourré de produits chimiques. Les paniers de l'Amap ont également la fâcheuse tendance de proposer trop souvent

d'intrigants légumes inconnus des habitants de la banlieue.

C'est aussi la perplexité qui domine chez nos héros devant des emballages au volume de plus en plus incontrôlable. Les parents s'étonnent de la diversité des matériaux, et doutent de leur réutilisation. Les enfants en restent à l'ère primaire du recyclage avec l'emploi des pots de yaourt vides.

Campagne sauvage

Les bonnes intentions finissent parfois aussi mal que ce sac péruvien qui se dissout littéralement sous la pluie en égarant son contenu. Les noix de lavage qui remplacent la lessive dans la machine à laver ravagent les vêtements de la famille.

Dès qu'elle quitte son domicile la famille Bobobio découvre avec effarement les mœurs parfois un peu sauvages des

habitants de la campagne. Et elle trouve que les gigantesques éoliennes qui fleurissent en Bretagne gâchent un peu le plaisir des balades en vélo. Autant de scènes hilarantes, dessinées d'un trait qui rappelle parfois celui de Sempé, sur fond vert évidemment.

Christophe de CHENAY
rédacteur en chef

Intégrale Autobio, par Cyril Pedrosa, aux éditions Fluide glacial, 18 €

idfe
est membre de



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directrice de publication : Dominique Duval
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Réalisation graphique : Olivier Gizard
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.eu
ISSN 0994-690x
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier PEFC

idfe
ile-de-france environnement
UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCILIENNES DE L'ENVIRONNEMENT
@IDFEasso